

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE EN RHÔNE-ALPES : BILAN ET PERSPECTIVES

2017 : BILAN DE CAMPAGNE

Les conditions climatiques de l'année 2017 semblent avoir été moins favorables au prédateur que celles des 2 années précédentes. Le ravageur continue néanmoins de se développer sur le territoire rhône-alpin :

- L'Ardèche, après deux années de forte progression, voit la courbe du nombre de nids découverts s'infléchir cette année. 265 nids ont été observés, soit une progression de 130 % par rapport à l'année précédente.
- La Drôme suit la même tendance. 121 nids ont été découverts, soit une augmentation de 123 % par rapport à 2016.
- En Isère, un seul nid a été signalé cette année, soit une diminution par rapport à l'année précédente. Des signalements d'individus ont été faits en différents points du département mais les nids n'ont pas été trouvés.
- La Loire est stable avec 6 nids découverts, comme l'année précédente.
- Le Rhône progresse avec 12 nids observés cette année, soit une progression de 240 %. Sur un faible nombre de nids, ce pourcentage reste peu significatif mais montre que le frelon asiatique est installé sur certaines zones et progresse.
- L'Ain voit lui aussi le nombre de nids augmenter avec 6 nids découverts, soit une progression de 300 %. Là aussi, ce pourcentage est à relativiser. La mise en place d'un réseau très structuré explique aussi l'augmentation des découvertes.
- La Haute-Savoie a été contaminée en cours d'année avec deux signalements dans l'agglomération d'Annecy mais aucun nid n'a été découvert.
- La Savoie reste le seul département indemne du territoire rhônalpin.

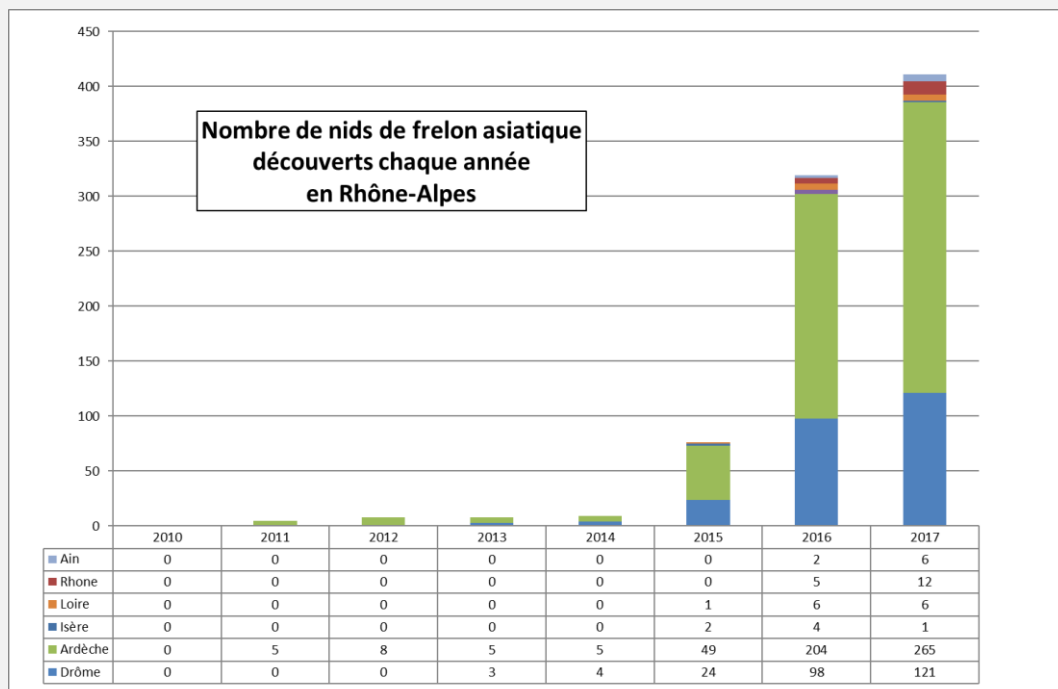


Figure 1 : nombre de nids de frelon asiatique découverts en Rhône-Alpes entre 2010 et 2016



Sur l'ensemble de la région, le nombre de nids observés en 2017 est de 411, soit une progression de 129 % par rapport à l'année 2016.

ORGANISATION DE LA DESTRUCTION – TEMOIGNAGES

Chaque département s'organise peu à peu afin de mettre en place un dispositif de financement de la destruction des nids permettant de limiter le coût pour le propriétaire du terrain.

Cette démarche a notamment l'intérêt d'inciter les propriétaires à déclarer les découvertes de nids.

Ainsi, à titre d'exemple, les départements de la Drôme et du Rhône ont, au cours de l'année 2017, progressé dans leurs démarches.

Cas de la Drôme :

Le dispositif de surveillance et de lutte s'articule autour d'une répartition fine des tâches :

- La FREDON 26 gère les signalements jusqu'à leur confirmation par un référent du réseau, chargé de remplir une fiche de signalement (sur laquelle figure toutes les informations nécessaires à une éventuelle destruction de nid),
- Le GDS 26 est responsable de la phase de destruction en assurant la mise en relation des entreprises de destruction avec les propriétaires des terrains concernés **mais également la recherche de financements des coûts de destruction.**

Actuellement, 6 entreprises ont conventionné avec le GDS 26 pour intervenir sur la destruction de nids de frelons asiatiques. Une entreprise supplémentaire sur 2018 permettra de couvrir le besoin du département. Ces entreprises sont alors signataires d'une charte de bonnes pratiques de destruction.

La prise en charge des coûts de destruction pour 2017 s'est appuyée sur une enveloppe du **conseil départemental et de certaines communautés d'agglomération**. Deux d'entre elles se sont investies dans le projet (Valence-Romans agglo et Montélimar agglomération). Ces enveloppes ont permis de limiter le coût de la destruction des nids pour les propriétaires. L'objectif affiché pour **2018 : La gratuité de la destruction des nids pour le propriétaire associée à un encouragement aux dons.**

Cas du Rhône :

Le GDS et la FREDON répondent tous deux aux signalements reçus par téléphone ou mails, et échangent l'information quand il s'agit de frelon asiatique avéré.

Le GDS s'occupe de contacter les référents frelons locaux pour la recherche des nids quand c'est nécessaire, d'informer les mairies des communes touchées et les apiculteurs des alentours. Quand un nid est découvert, le GDS organise la destruction.

A ce jour, seule une entreprise a conventionné avec le GDS 69 et a signé la charte de bonnes pratiques de destruction (charte basée sur le même modèle que la Drôme). Une seconde devrait s'engager dans la démarche pour 2018.

Le financement de la destruction dans le département s'est orienté vers la répartition du budget global lié au dispositif de destruction des nids entre toutes les communes du Rhône au moyen de **conventions avec les EPCI** (=Communautés de Communes). La moitié (6/12) a conventionné avec le GDS pour le dispositif de lutte contre le FA en 2017, permettant une **prise en charge complète de la destruction pour les nids situés sur leurs territoires.**



PERSPECTIVES POUR 2018

Pour la **saison 2018, restons mobilisés !!**

Des actions se poursuivent, s'intensifient et se développent :

- le réseau de référent en place devra être maintenu et s'étoffer dans certaines zones. La formation sera renforcée avec la mise en place d'une **formation pratique à la recherche de nids**, sur le terrain.
- la campagne de **communication auprès des mairies** ainsi que la diffusion de **newsletters** au réseau de référents seront renouvelées,
- **l'animation du réseau**, en particulier auprès des animateurs départementaux, sera renforcée afin de développer la communication inter-départementale,
- le volet relatif à la **destruction des nids de frelons asiatiques** sera considérablement développé par rapport aux années précédentes, permettant ainsi de soutenir la mise en place d'un dispositif efficient dans tous les départements et à termes, de déposer un **Programme Collectif Volontaire (PCV)** régional permettant de financer la destruction des nids.

Retours d'informations / témoignages :

Les Newsletters ont été mises en place pour faire partager de l'information au réseau et se nourrir des expériences des uns et des autres, chacun dans son département. N'hésitez donc pas à faire remonter des informations que vous jugez utiles pour le réseau, par l'intermédiaire de vos animateurs départementaux ou directement auprès de la FR GDS Rhône-Alpes (apiculture@frgdsra.fr) ou de la FREDON Rhône-Alpes (denis.bec@fredon-rhone-alpes.fr).

